

Arrêté

Le Secrétaire d'Etat aux Arts et Lettres,
~~Le Ministre de l'Éducation nationale,~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi;

Vu l'avis de la Commission supérieure des Monuments historiques en date du 24 Février 1956 ;

*VU la délibération du Conseil Municipal de
PAUNAT (Dordogne) en date du 16 Avril 1956 portant
adhésion au classement,*

Arrête :

Article premier.

*L'église de PAUNAT (Dordogne) portant au cadastre
le n° 459 de la section B et appartenant à la commune
de Paunat*

est classée parmi les monuments historiques

Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département d.e la
Dordogne

et au Maire de la commune d.e PAUNAT

..... qui
seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son
exécution.

Paris, le , 9 JUIL 1956 195.....



Jacques BORDENEU

DE

L'ÉDUCATION-NATIONALE

ARCHITECTURE

ARRÊTÉ

LE MINISTRE D'ÉTAT

Le Ministre de l'Éducation Nationale

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927, la loi du 27 Août 1941, et par la loi du 25 février 1945 (article 2) ;

VU l'arrêté du 9 juillet 1956, classant parmi les Monuments historiques l'église de Paunat (Dordogne).

La Commission des Monuments Historiques entendue ;

ARRÊTE :

Article I. - Sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les terrains situés aux abords de l'église de Paunat (Dordogne) tels qu'ils sont délimités par un trait rouge sur le plan annexé au présent arrêté, sis sur le territoire de la commune de Paunat (Dordogne), figurant au cadastre sous les N^{os} 461, 462, 463, 464, 720, 11, 12, 15, 16, 465, 466, 467, 485 et 486 de la section B et appartenant :
pour les parcelles N^{os} 461, 462, 463, 464, 720, 11 et 12 : à la commune de Paunat ;
pour la parcelle N^o 15 : à M. LESFARGUES Emile, né le 23 décembre 1900 à Paunat (Dordogne), propriétaire exploitant, demeurant à Ales-sur-Dordogne (Dordogne), époux de VITRAT Lucie-Marie ;
pour la parcelle N^o 16 : à M. MARCHAT Pierre Albert, né le 8 octobre 1905 à Blida (département d'Alger) résidant actuellement à Mascara (département d'Oran) époux de PRINZIVALLE Raymonde ;
pour les parcelles N^{os} 465, 466, 467 : à M. DUMONTEIL Pierre, né le 11 mai 1889 à Saint-Avit-des-Vialard (Dordogne), propriétaire-exploitant, domicilié à Paunat, époux de Rey Angèle ;
pour les parcelles N^{os} 485, 486 : à Mme ROUFFIGNAC Elida, née le 18 Janvier 1900 à Paunat, propriétaire exploitante, domiciliée à Paunat, veuve de BOUDIN Léo.

.../...

Article 2. - Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3. - Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Paunat, et aux propriétaires, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution./.

Paris, le 12 Mars 1959

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Général de l'Architecture

Signé : R. PERCHET

A R R E T E

Article 1. - Sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des
Monuments Historiques les édifices situés aux adresses de l'é-
glise de Tournat (Bordogne) tels qu'ils sont délimités par un
trait rouge sur le plan annexé au présent arrêté et sur le
territoire de la commune de Tournat (Bordogne), figurant au
cadastre sous les Nos 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408,
409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418 et 419 de la section B et appartenant
pour les parcelles Nos 401, 402, 403, 404, 405, 411 et 412 à
la commune de Tournat,
pour la parcelle No 10 : à M. LEBLANC Marie, né le 27 06-
tembre 1900 à Tournat (Bordogne), propriétaire exploitant,
demeurant à Alais-sur-Bordogne (Bordogne), époux de VITRAT
Lucie-Marie ;
pour la parcelle No 16 : à M. MARCHAT Pierre Albert, né le 8
octobre 1907 à Elida (département d'Alger) résidant actuel-
lement à Mascara (département d'Oran) époux de RIMMIVILLE
Raymonde ;
pour les parcelles Nos 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414,
né le 11 mai 1880 à Saint-Avit-des-Bois (Bordogne), pro-
priétaire-exploitant, domicilié à Tournat, époux de ROY Angèle
pour les parcelles Nos 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413,
né le 18 janvier 1900 à Tournat, propriétaire exploitant, domi-
cilié à Tournat, veuve de ROUEN Léo.

N



Le Bourg-Bas-Nord

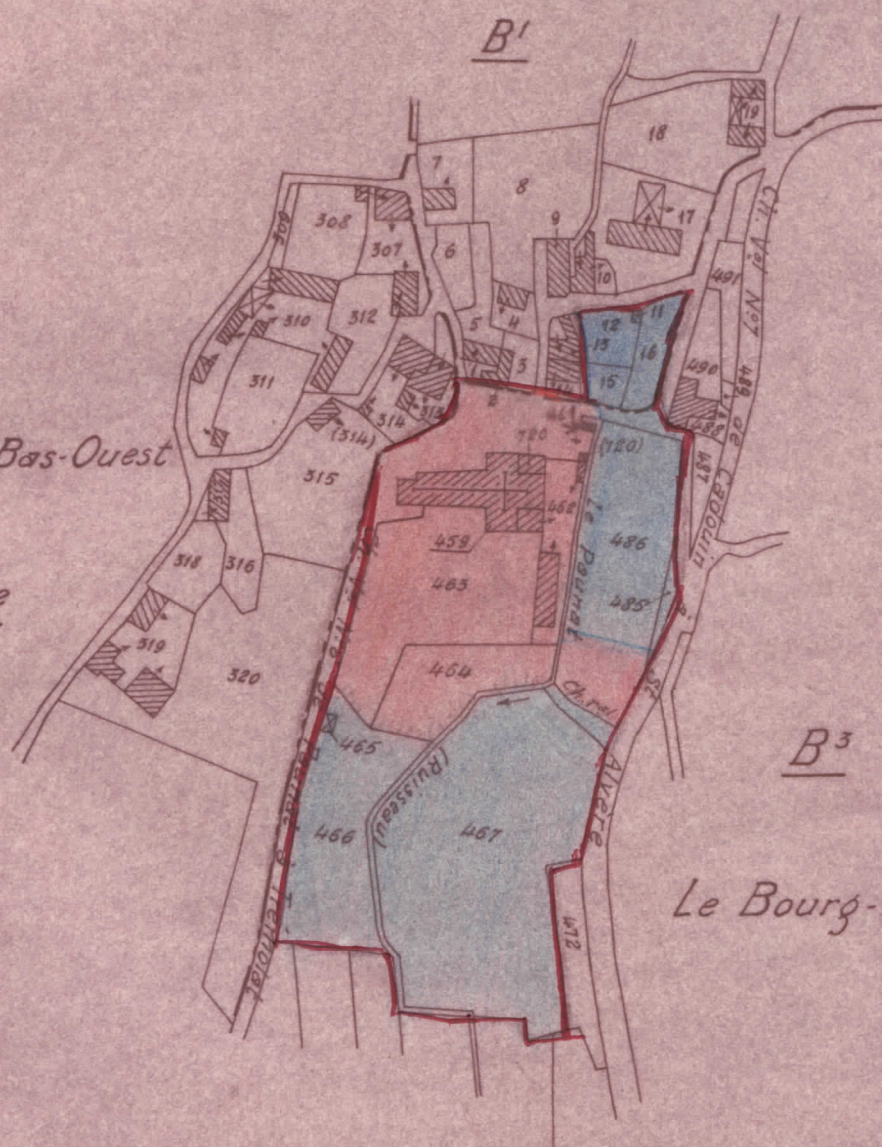
B¹

Le Bourg-Bas-Ouest

B²

B³

Le Bourg-Bas-Sud



N° d'ordre du Livre journal
des recettes: 198

Coût du présent extrait :

3 heures à 180 = 540 fr



Extrait certifié conforme
au plan cadastral à la date
du 15-5-57

Le Chef de Service,